LE MIRACLE DE RUDDER. RÉPONSE À CALEB JACKSON

par Adrien Delcour

(Il y a sur Internet Archive une autre version de cette réponse, textuellement imparfaite et techniquement défectueuse, que je n'arrive malheureusement pas à supprimer.)

§ 1. Introduction.

J'ai publié en 1987, à Bruxelles, une brochure critique sur le cas De Rudder, intitulée *Un grand « miracle de Lourdes » : la guérison de Pierre De Rudder ou Que vaut le témoignage ?* (Le « ou » du titre indiquait que j'entendais poser la question du témoignage en général.) Une forme remaniée de cette brochure a été publiée sur le site Internet Archive en 2014. J'ai également publié sur le même site, en mai 2023, un texte intitulé *Le miracle De Rudder. Réponse au Dr Deschepper*. Une prise de connaissance préalable de ces deux documents Internet, surtout du premier, aiderait peut-être le lecteur à voir clair dans la discussion qui va suivre. En tout cas, le lecteur doit savoir au moins ceci : Pierre De Rudder, ouvrier agricole à Jabbeke (Flandre Occidentale), eut la jambe gauche cassée en 1867; la consolidation tarda si longtemps que les médecins cessèrent leurs soins sans avoir obtenu aucun résultat; l'employeur de De Rudder, le Vicomte Albéric de Gisignies, lui versa une pension; à la mort du Vicomte, survenue le 26 juillet 1874, la pension fut supprimée par l'héritier du Vicomte; le 7 avril 1875, De Rudder fit un pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes à Oostakker (Flandre Orientale) et, encore dans le sanctuaire, montra sa jambe guérie en affirmant que la guérison venait de se produire instantanément. Cette guérison a été reconnue comme surnaturelle en 1908 par Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, et elle est comptée au nombre des miracles de Lourdes. Dans mon travail de 1987/2014, j'ai

soutenu qu'il n'est pas vraiment prouvé que De Rudder n'a pas simulé la persistance de son infirmité pour continuer à vivre de sa pension plutôt que de travailler.

Caleb Jackson a publié en 2023 sur le site *Academia* un article intitulé *Fractured: A Historical Analysis of the Healing of Pierre De Rudder, Lourdes's Most Famous Miracle*, où il fait à mon travail de 1987/2014 des concessions et des objections. La suite du présent texte est une réponse à ces objections.

Parmi les références à la littérature, celles que je donnerai sous forme abrégée seront explicitées dans une section finale. La source essentielle est le dossier de l'évêché de Bruges, publié en 1957 par le chanoine Alfons De Meester, qui avait été le promoteur de la cause (c'est-à-dire l'avocat du miracle) lors de l'enquête épiscopale de 1907-1908.

§ 2. Les médecins, en particulier le Dr Van Hoestenberghe.

Caleb Jackson, p. 6, dit : « il n'y a pas de certificat médical délivré par les chirurgiens qui soignèrent De Rudder au début [*primary surgeons*]. »

En réalité, on nous dit plus : les docteurs Affenaer et Verriest, médecins traitants, *refusèrent* l'attestation que le clergé leur demandait. (Refusèrent-ils *toute* attestation ? D'après De Meester 1957, pp. 156-7, ils refusèrent « de reconnaître le caractère miraculeux du fait ». Cela n'exclut pas qu'ils aient répondu à des demandes écrites sans vouloir conclure au surnaturel.) On a expliqué leur refus par leur «incroyance» ou leur «libéralisme», ce qui est certainement faux quant au Dr Affenaer et douteux quant au Dr Verriest. (Voir référence au P. Van Tricht dans l'édition Internet Archive 2014 de ma brochure de 1987, note 7; voir aussi ma *Réponse au Dr Deschepper*,)

Comme médecins ayant traité ou du moins examiné De Rudder, on nomme encore les Drs Buylaert et Tschackert (De Meester 1957, pp. 218-219). D'eux non plus, on ne produit aucune attestation (mais on ne dit pas expressément s'ils refusèrent leur caution).

Reste le seul médecin à avoir attesté quelque chose : le Dr Laurent Van Hoestenberghe, qui (si on l'en croit, du moins) ne fut jamais médecin traitant de De Rudder, mais (toujours si on l'en croit) examina la jambe malade « par compassion », « par curiosité », « en ami » (De Meester 1957, pp. 35, 46, 48 et 246). Dans une lettre du 12 mai 1875 à Mgr Faict, évêque de Bruges (un peu plus d'un mois après le pèlerinage de De Rudder), le Dr Van Hoestenberghe dit explicitement n'avoir vu la jambe malade qu'une fois et il situe cet examen « vers la fin 71 » (De Meester 1957, p. 246). Par la suite, comme je l'ai relevé dans mon travail de 1987/2014, il ne cessera de grossir le nombre des examens qu'il aurait faits de la jambe malade et de les rapprocher de la date du pèlerinage. Le chanoine De Meester a reconnu bravement ces variations du Dr Van Hoestenberghe et s'est débarrassé comme il l'a pu de « ce point de détail ». (De Meester 1957, pp. 219-220 et 247-250.)

Pages 11-12, Caleb Jackson énumère les déclarations successives du Dr Van Hoestenberghe sur le nombre et la date de ses examens de la jambe malade puis conclut que les nombreuses divergences entre ces déclarations « donneront à réfléchir avant d'attribuer beaucoup de poids aux témoignages de Van Hoestenberghe ». Page 13, il me concède que le témoignage de Van Hoestenberghe, vu ses intrications, est trop «murky» (opaque, nébuleux, bourbeux) pour servir à quelque chose.

Caleb Jackson et moi, nous sommes donc d'accord sur le peu de confiance que mérite le Dr Van Hoestenberghe.

§ 3. La jambe resta-t-elle trop longtemps cassée pour qu'une soudure fût possible ?

Pages 19-20, Caleb Jackson cite la *United States Federal Drug Administration* (Thomas, Joshua D. et James L. Kehoe, « Bone Nonunion », *StatPearls*, 2023), selon laquelle une fracture qui n'a montré aucun signe de guérison dans les trois premiers mois suivant l'accident et n'est toujours pas guérie après neuf mois est à considérer comme un cas de non-réunion. Puis il cherche à appliquer cette règle des neuf mois au cas De Rudder en se fondant sur l'opinion des médecins qui virent la jambe malade. (Je n'ai pas consulté la publication de la *United States Federal Drug Administration*, je m'en remets à Caleb Jackson.)

Voyons ce qui peut sembler certain sur l'époque jusqu'à laquelle durèrent les examens médicaux. Caleb Jackson, p. 4, dit : « Durant les huit années suivantes, plusieurs médecins de Bruges virent De Rudder régulièrement. » Que De Rudder ait été examiné par des médecins jusqu'à environ huit ans après son accident (et donc à peu près jusqu'à l'époque du pèlerinage), cela ne repose que sur la parole du Dr Van Hoestenberghe, qui prétend d'ailleurs ne jamais avoir été lui-même le médecin traitant et dont Caleb Jackson reconnaît que les témoignages sont trop «murky» pour mériter confiance. (Voir plus haut.)

Quand en 1899 le Dr Van Hoestenberghe, dans une lettre à son fils le R.P. J. Van Hoestenberghe et au R.P. Deschamps, allégua de prétendus soins donnés par le Dr Verriest en 1875, les destinataires furent étonnés, parce que le récit de l'abbé Scheerlinck (Scheerlinck 1875, p. 357; Scheerlinck 1876, p. 450) leur semblait impliquer que les soins du Dr Verriest dataient de la première ou de la seconde année après l'accident (accident qui, je le rappelle, eut lieu en février 1867). On ne connaît malheureusement l'objection des deux destinataires que par une

réponse du Dr Van Hoestenberghe où cette objection est mentionnée. (De Meester 1957, pp. 56 et 58.)

Non seulement aucun des médecins qui virent la jambe malade, à part le «murky» Dr Van Hoestenberghe, n'attesta quoi que ce soit, mais aucun des documents qui concernent l'époque des examens médicaux et ne proviennent pas du Dr Van Hoestenberghe n'empêche de penser que ces examens cessèrent dans la première année qui suivit l'accident :

1° Le vicaire Rommelaere de Jabbeke écrit le 11 avril 1875 (quatre jours après le pèlerinage) : « *Durant une année*, De Rudder resta au lit, assailli par les terribles douleurs causées par les manœuvres des médecins : Mr le docteur de Stalhille, de Varsenaere et un docteur de Bruxelles ont tous constaté que De Rudder, à vues humaines, était incurable. » (De Meester 1957, p. 80.)

2° Scheerlinck 1875, p. 357, suit le récit du vicaire Rommelaere, mais il sait que De Rudder a dû garder le lit *plus d'un an*. Scheerlinck 1876, p. 450, revient à la formulation de Rommelaere : « le pauvre ouvrier dut garder le lit *pendant une année* ». Je rappelle que c'est ce passage de Scheerlinck qui incita les Pères Alfred Deschamps et Joseph Van Hoestenberghe à demander au Dr Van Hoestenberghe s'il était bien sûr que le Dr Verriest avait soigné De Rudder en 1875 (huit ans après l'accident). Le Dr Van Hoestenberghe répondit en exhumant des notes qu'il prétendait avoir prises en 1875. Je pense avoir prouvé dans mon travail de 1987/2014 qu'il a fabriqué ces notes quand il en a eu besoin, c'est-à-dire en 1899.

3° En 1907, la fille de De Rudder déclare, dans sa déposition devant la commission épiscopale, que son père a eu la jambe cassée et ne s'est levé du lit qu'***e****nviron un an plus tard* pour marcher vaille que vaille. (De Meester 1957, p. 17.)

Rommelaere, Scheerlinck et la fille de De Rudder, dont j'ai cité les propos, s'expriment tous au moins huit ans après l'accident. À une telle distance, il peut se faire qu'on évalue à un an une durée qui fut en réalité de huit mois. Dans ce cas, tout ce que nous pourrions dire, c'est que la jambe resta malade au moins huit mois et la règle des neuf mois édictée par la *United States Federal Drug Administration* ne serait pas applicable.

Mais pour appliquer cette règle des neuf mois, ce n'est pas sur Rommelaere, Scheerlinck ou la fille de De Rudder que Caleb Jackson se fonde, c'est sur le «murky» Dr Van Hoestenberghe, et plus particulièrement sur le seul document émanant de lui qu'on puisse prendre un peu au sérieux, sa lettre du 12 mai 1875 à l'évêque de Bruges, Mgr Faict. Dans cette lettre, Van Hoestenberghe dit ceci : « je fus appelé à donner des soins à son enfant, vers la fin 1871. C'est alors que pour la première fois j'ai vu cette jambe et je ne l'ai plus revue avant sa guérison. » (De Meester 1957, p. 246.) Van Hoestenberghe dépasse donc largement l'année dans laquelle Rommelaere, Scheerlinck et la fille de De Rudder semblent confiner les actes médicaux, mais le vague de sa formule (« vers la fin 1871 ») semble bien indiquer qu'il n'a pas de point de repère chronologique. Or, sans point de repère objectif, notre mémoire nous renseigne mal sur la chronologie. De plus, le Dr Van Hoestenberghe a montré au fil du temps une propension à placer «ses» examens de la jambe malade à une date de plus en plus proche du pèlerinage et il n'est pas impossible que cette tendance ait déjà été à l' œuvre dans sa seconde lettre à l'évêque. Enfin, dans cette lettre à Mgr Faict, le Dr Van Hoestenberghe semble désireux d'accréditer une version des faits qui lui ôte toute responsabilité dans l'échec des soins : « vous m'informez en effet que Derudder vous a dit avoir été traité par moi pour sa fracture; or il n'en est rien, jamais je n'ai donné de soins au susdit. J'ai appris depuis, Monseigneur, que vous l'avez mal compris; il vous a dit que j'étais un de ces médecins qui

avaient vu sa jambe. » (De Meester 1957, p. 245.) Dans une lettre de 1898, Van Hoestenberghe dira : « Nous savons tous, n'est-ce pas, que dans les blessures graves, la réussite dépend en grande partie d'un 1er pansement irréprochable » et il accusera alors le défunt Dr Affenaer d'avoir mal fait ce pansement. (De Meester 1957, p. 47.) Van Hoestenberghe peut donc avoir eu tendance, dès mai 1875, à placer son examen de la jambe assez tard pour que la responsabilité de la non-guérison ne pût pas lui être imputée. Donc, quand Caleb Jackson, pp. 19-20, pour appliquer la règle des neuf mois de la *United States Federal Drug Administration*, se fonde sur la seule parole du «murky» Dr Van Hoestenberghe, son argumentation ne me semble pas convaincante.

§ 4. La Vicomtesse a-t-elle vu la jambe découverte ?

Caleb Jackson (pp. 8 et 15) estime qu'un des témoignages les plus intéressants (même si, admet-il p. 16, sa tardiveté le fragilise) est celui où la Vicomtesse du Bus de Gisignies, veuve du Vicomte Christian du Bus de Gisignies (neveu et héritier du Vicomte Albéric du Bus de Gisignies) raconta en 1904 (et non 1906) que, le 5 avril 1875, De Rudder était venu au château demander au jeune Vicomte la permission d'aller le surlendemain en pèlerinage à Oostakker. La Vicomtesse affirmait que, poussée par la curiosité, elle exprima le désir de voir la plaie et que De Rudder « déroula alors ses bandes de linge, qui étaient tout imprégnées de pus et de sang. Une odeur insupportable s'en dégageait; les derniers tours des bandes étaient collés sur la plaie et ne pouvaient s'en détacher. » Ces mots, que Caleb Jackson cite d'après le chanoine Bertrin, proviennent de propos que la Vicomtesse tint dans le sanctuaire de Lourdes et qui furent reproduits dans le *Journal de la Grotte*, numéro du 25 septembre 1904. (J'ai consulté ce numéro.)

Il y a cependant un problème. Cinq ans plus tôt, en 1899, la Vicomtesse avait eu un entretien avec le Père Deschamps, qui

enquêtait à Jabbeke. (De Meester 1957, p. 65.) Voici ce que Deschamps, dans son livre de 1913, relate des déclarations que lui fit la Vicomtesse : « Un ou deux jours avant le pèlerinage, le malheureux était au château de Jabbeke (...). La Vicomtesse exprima le désir de voir la jambe de De Rudder, mais le Vicomte, qui connaissait l'aspect repoussant de cette jambe, s'y opposa en disant : 'Si tu vois cela, tu en seras malade pendant plusieurs jours. ' » (Deschamps 1913, p. 22.) Et c'est tout. Le Père Deschamps ne souffle mot sur le pus, le sang et la puanteur.

Que le témoignage de la Vicomtesse soit devenu, de 1899 à 1904, plus favorable à la cause qu'elle servait, cela n'a rien d'étonnant : c'est dans ce sens-là qu'évoluent généralement les fabulateurs. On peut cependant trouver curieux qu'en janvier 1907, vingt-sept bons mois après sa magnifique performance de 1904, la Vicomtesse ait fait marche arrière devant la commission et ait déclaré : « Il me semble que j'ai demandé à voir la jambe à nu et que mon futur mari ne le permit pas. » (De Meester 1957, p. 70, déclaration orale de la Vicomtesse.)

Je crois qu'on peut deviner ce qui s'est passé. Le Père Deschamps a mis ses cahiers à la disposition de la commission épiscopale le 11 décembre 1907 (De Meester 1957, p. 66) et la Vicomtesse témoignera devant la commission dix jours plus tard, le 21 décembre 1907 (De Meester 1957, pp. 69-71 et 85). Il est possible que, dans l'intervalle, l'abbé De Meester, promoteur de la cause, ait pris connaissance des cahiers Deschamps et ait remarqué qu'ils contredisaient les déclarations de la Vicomtesse publiées dans le *Journal de la Grotte*. (De Meester pouvait connaître l'article du *Journal de la Grotte*, soit directement, soit par Bertrin 1905, pp. 210-211 et 213.) Pour empêcher la pieuse dame de donner un faux témoignage devant la commission, De Meester peut avoir pris les devants et, en accueillant la Vicomtesse, lui avoir montré qu'il savait qu'elle avait dit au P. Deschamps ne pas avoir vu la jambe malade. Cela expliquerait que la Vicomtesse, dans la partie orale

de sa déposition devant la commission, soit revenue à la version selon laquelle son futur mari ne lui avait pas permis de voir la jambe à nu. Quant à la déposition écrite obtenue de la Vicomtesse par la commission (De Meester 1957, p. 85), elle est à peu près textuellement extraite du *Journal de la Grotte* (ce qui la fait un peu diverger de la déposition orale quant à la date de la visite de De Rudder au château), mais on a omis le passage où la Vicomtesse prétendait avoir vu la jambe malade.

J'ajoute que je ne crois pas à l'autorisation que, selon la Vicomtesse, le grand infirme De Rudder serait venu, « se traînant sur ses deux béquilles » (De Meester 1957, p. 70), demander au château pour aller à Oostakker. Puisque (chose que Caleb Jackson m'accorde dans sa note 47, p. 11) le jeune Vicomte avait supprimé la pension, De Rudder n'était pas à ses ordres. Et on ne peut pas sauver l'histoire de l'autorisation demandée au jeune Vicomte en interprétant cette autorisation comme une participation aux frais du trajet, car aucun témoin (pas même la Vicomtesse) n'a dit que le jeune Vicomte y soit allé de sa bourse : la seule personne qui ait été créditée d'une participation aux frais de voyage est le barbier Baltens. (De Meester 1957, p. 122.)

§ 5. La perte de substance osseuse.

Caleb Jackson, p. 4, dit : « L'homme fut traité pendant plusieurs semaines par le Dr Affenaer, d'Oudenburg, mais de multiples soins chirurgicaux échouèrent à réparer la fracture et plusieurs centimètres de substance osseuse furent enlevés [removed], laissant l'os disjoint [disconnected], avec un espace de trois centimètres séparant les deux fragments. »

Cela peut donner l'impression qu'un morceau long de trois centimètres et large comme tout le diamètre de l'os fut éliminé, chirurgicalement ou spontanément. Mais une bonne raison de penser que ce ne fut pas le cas, c'est qu'à l'écartement de deux ou

trois centimètres entre les fragments correspondait un allongement d'autant de la jambe. Van Hoestenberghe le dit dans sa lettre du 12 mai 1875 à Mgr Faict (De Meester 1957, p. 246) et le Dr Clément de Pirquet, qui enquêta à Jabbeke en 1894, écrivit au Dr Royer : « L'allongement de la jambe entière était de 3 centimètres (deux doigts, dit Pierre). Il correspondait donc à l'espace entre les deux bouts de l'os fracturé. » (De Meester 1957, p. 161.) J'ai rappelé dans mon travail de 1987/2014 que le Dr Laffitte (convaincu du miracle De Rudder à cause de l'instantanéité de la guérison) faisait observer en 1948 que l'élimination d'une esquille ne prouvait pas la perte d'un fragment de l'os dans toute sa section, l'écartement constaté entre les extrémités osseuses pouvant s'expliquer par la laxité des tissus. (Cahiers Laënnec, n° 3 de 1948, pp. 38-41.)

Certes, le Dr Van Hoestenberghe attestera en 1907 l'extraction d'un grand séquestre par voie chirurgicale (« le Dr Affenaer qui traitait De Rudder au commencement m'a affirmé avoir enlevé un grand séquestre au commencement », De Meester 1957, p. 37), mais c'est du Van Hoestenberghe tardif et ce n'est confirmé par aucun autre témoin, donc c'est zéro.

§ 6. Opposition du vieux Vicomte au pèlerinage.

Caleb Jackson, p. 4, dit : « Au cours des années, Pierre demanda souvent un voyage payé au sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes à Oostakker, Belgique, une réplique qui avait été construite en 1873. Le soutien financier nécessaire (*this imperative*) fut toujours refusé par son employeur, qui était considéré comme un rationaliste inébranlable. »

L'employeur en question, le Vicomte Albéric du Bus de Gisignies, était en effet un politicien «libéral», ce qui, dans la Belgique de l'époque, était à peu près synonyme d'anticlérical. (Je crois me souvenir que parmi ses interventions à la chambre ou au sénat reproduites dans l'*Histoire parlementaire de Belgique*, de Louis

Hymans, il n'y en a que deux qui aient une couleur anticléricale : il s'agissait de je ne sais quel scandale causé par un couvent de religieuses.)

Dans le dossier De Rudder, Albéric du Bus de Gisignies est parfois désigné comme « le vieux Vicomte », par opposition à son neveu et héritier, « le jeune Vicomte », Christian du Bus de Gisignies. Ces deux expressions étant commodes, je les utiliserai moi aussi.

Je vais maintenant me permettre de répéter des choses que j'ai déjà dites dans ma réponse au Dr Deschepper.

Dans son récit du 11 avril 1875 (quatre jours après le pèlerinage), l'abbé Rommelaere, vicaire de Jabbeke, présente les choses autrement que Caleb Jackson : « Quand Derudder entendait raconter les guérisons miraculeuses opérées par Notre-Dame de Lourdes, il soupirait profondément, en pensant : Si je pouvais faire ce pèlerinage, j'obtiendrais moi aussi, je l'espère, ma guérison de cette bonne Mère. Mais il trouvait le voyage coûteux et très pénible dans l'état où il se trouvait. Il consulta souvent ses amis, qui lui conseillèrent de faire le pèlerinage à N.-D. d'Oostakker. » (De Meester 1957, p. 80.)

Ainsi, le vicaire Rommelaere ne dit rien d'une permission que De Rudder aurait sollicitée du vieux Vicomte pour aller en pèlerinage, ni d'un refus du vieux Vicomte. Il ne dit même pas que le vieux Vicomte était anticlérical, il se contente de le présenter comme généreux. L'explication que Rommelaere donne de la date tardive à laquelle De Rudder fit son pèlerinage est qu'un voyage à Lourdes (il n'est pas question ici d'Oostakker, dont Rommelaere ne parlera que plus loin) était coûteux et très pénible dans l'état où De Rudder se trouvait. Rommelaere sous-entend apparemment que ces empêchements disparurent quand De Rudder eut connaissance du sanctuaire d'Oostakker, qui était beaucoup plus

proche de Jabbeke que Lourdes et qui, après avoir été ouvert au public en 1873, avait acquis la réputation d'être le théâtre de guérisons miraculeuses.

Le récit de Rommelaere avait un inconvénient : il est assez étonnant que De Rudder, avant de connaître l'existence du sanctuaire d'Oostakker (créé en 1873), n'y pense qu'à un pèlerinage à Lourdes, coûteux et pénible, alors qu'il existait en Flandre des pèlerinages célèbres et séculaires, ceux de Halle et de Dadizele.

L'abbé Scheerlinck, vicaire d'Oostakker, va remédier à cet inconvénient. En 1875, il publie un livre où il raconte le cas De Rudder en suivant d'assez près le récit du vicaire Rommelaere de Jabbeke, mais il explique autrement que Rommelaere pourquoi De Rudder ne fit son pèlerinage qu'après la mort du vieux Vicomte et la fin de la pension. Selon Scheerlinck, ce n'est pas à Lourdes que De Rudder aurait voulu faire un pèlerinage, c'est à Halle ou à Dadizele. Scheerlinck ne dit pas (ou en tout cas, pas explicitement) que De Rudder ait demandé au vieux Vicomte l'autorisation ou le prix du voyage, il prête seulement ces mots au vieux Vicomte : « Si tu vas en pèlerinage, fais à ton aise, je ne m'occuperai plus de toi. » (Scheerlinck 1875, p. 359.) Cela donne l'impression que le vieux Vicomte, particulièrement sectaire, menaçait de supprimer la pension au cas où De Rudder aurait fait le pèlerinage d'Oostakker. Mais, toujours si nous en croyons Scheerlinck (p. 358), le sectaire qu'était le vieux Vicomte visitait souvent De Rudder et lui demandait s'il restait fidèle à sa promesse de prier pour lui. La version de Scheerlinck est donc incohérente et celle de Rommelaere n'explique pas pourquoi De Rudder n'a pas fait un pèlerinage à Halle ou à Dadizele. Ce qu'il y a de solide dans tout cela, c'est que le vieux Vicomte meurt, que la pension versée par l'oncle anticlérical est supprimée par le neveu (catholique ?) et que huit ou neuf mois plus tard, De Rudder guérit miraculeusement à Oostakker.

§ 7. Est-il psychologiquement invraisemblable que De Rudder ait simulé ?

Page 6, Caleb Jackson dit quelque chose qui pourrait sembler un bon argument contre la thèse de la simulation : « Parmi les signataires du document [c'est-à-dire l'attestation des notables, qui n'est pas grand-chose de plus qu'un témoignage par ouï-dire] figurait le nouvel employeur de Pierre, qui confirma que l'homme avait réellement été impotent et avait reçu une pension de son précédent employeur. »

À ma connaissance, le jeune Vicomte Christian du Bus de Gisignies, neveu et héritier du vieux Vicomte Albéric du Bus de Gisignies, n'a rien certifié d'autre, au sujet de De Rudder, que le contenu vague de l'attestation des notables (attestation qu'il s'est contenté de signer, aux côtés de douze autres notables). Deschamps 1913, p. 22, dit que le jeune Vicomte connaissait l'aspect repoussant de la jambe malade, mais visiblement, Deschamps ne le sait que par ce que la Vicomtesse lui a raconté en 1899, époque où elle pouvait parler sans crainte d'être contredite par son mari, mort à Jabbeke le 3 juillet 1883. (Sur la véracité de la Vicomtesse, voir la section « La Vicomtesse a-t-elle vu la jambe découverte ? ») Toujours à ma connaissance, le jeune Vicomte n'a pas attesté que son oncle versait une pension à De Rudder (mais je ne nie évidemment pas l'existence de cette pension). Tout ce que le jeune Vicomte a fait en rapport avec cette pension, c'est la supprimer (suppression que Caleb Jackson me concède p. 11, note 47).

Aux pages 15-16, Caleb Jackson argumente explicitement contre la thèse selon laquelle De Rudder aurait simulé la persistance de son infirmité pour conserver une pension à laquelle il n'avait plus droit.

Alléguant le désintéressement de De Rudder, Caleb Jackson s'appuie d'abord sur la Vicomtesse, qui déclara en 1907 devant la commission épiscopale : « Il n'y a pas eu ombre de chantage ni d'esprit d'intérêt chez De Rudder ou sa famille, et pour preuve : j'aurais voulu acheter à grand prix leur maison pour y faire construire une grotte et en faire un lieu de pèlerinage. Ces braves gens ne l'ont pas voulu. » (De Meester 1957, p. 71.) La Vicomtesse (dont nous avons déjà vu ce que valent les témoignages sur l'état de la jambe peu avant le pèlerinage et dont Caleb Jackson, faisant suite à mon travail de 1987/2014, dit dans sa note 47, p. 11, qu'elle s'est mal souvenue ou a menti quand elle a prétendu que son défunt mari n'avait pas supprimé la pension), la Vicomtesse affirme maintenant le désintéressement des De Rudder et, par la même occasion, se justifie de ne pas avoir fait à Jabbeke ce qu'avait fait la marquise de Courtebourne à Oostakker : construire une grotte et créer un lieu de pèlerinage. Ce n'est pas qu'elle ne fût pas disposée à y consacrer une grosse somme, mais sa générosité n'a pas pu se manifester, parce que les De Rudder ne l'ont pas voulu. En regard de ce certificat de générosité que la Vicomtesse se décerne à elle-même, nous pouvons mettre un autre cas où il est question d'argent en rapport avec elle : le Dr Boissarie, président du Bureau des constatations médicales de Lourdes, ayant demandé un portrait du miraculé, le Dr Van Hoestenberghe répond que la Vicomtesse a refusé à De Rudder le prix de la photographie. (De Meester 1957, p. 119.) Une fois de plus, donc, faisons abstraction de la Vicomtesse.

Toujours à l'appui du désintéressement de De Rudder, Caleb Jackson dit ensuite (p. 15) que De Rudder ne semble pas avoir utilisé son statut de miraculé à des fins financières. Il est vrai qu'il n'est dit nulle part dans le dossier épiscopal (ni ailleurs, à ma connaissance) que De Rudder ait tiré de l'argent de sa réputation d'avoir guéri miraculeusement à Oostakker. Néanmoins, je prêterais attention à un article des *Annales de Notre-Dame de Lourdes* de mai 1878 (11e année, 1878-1879, pp. 32-35) où on lit :

« Pierre fait, presque toutes les semaines, un pèlerinage à la Grotte d'Oostakker. Quand on veut obtenir une grâce, on se recommande aux prières de ce pauvre paysan et on lui demande de faire un pèlerinage à la Grotte. » (Cité, sans indication de source, par G. Boissarie, *Lourdes, histoire médicale*, 1891, p. 198, consultable sur Google Books. Le Dr Van Hoestenberghe en 1898 et la Vicomtesse en 1907 ont dit des choses semblables; De Meester 1957, pp. 49 et 70.) De Rudder accomplissait donc des pèlerinages par procuration. On trouve sur Internet de la documentation sur les pèlerinages par procuration, ou pèlerinages vicaires, qui se généralisèrent en Occident à partir du quatorzième siècle : « il se développa un milieu de pèlerins professionnels payés selon des tarifs fixés par la distance à parcourir. » (Jean Goossens, « Types de pèlerinages au Moyen Âge », *Roczniki Humanistyczni*, t. 53, 2005, p. 221; consultable sur Internet.) Les pèlerins professionnels sont également attestés au dix-huitième siècle. (Voir Dominique Julia, « Un 'roumieu' au XVIIIe siècle : expériences partagées, récit singulier », Postface à « Gilles Caillotin, pèlerin : Le Retour de Rome d'un sergier rémois, 1724 », Collection de l'École française de Rome, 2006, consultable sur Internet.) J'ignore si les pèlerinages par procuration du dix-neuvième siècle ont fait l'objet d'études semblables. De toute façon, on peut supposer que De Rudder faisait au moins payer son trajet en train par les candidats aux faveurs célestes : que se passait-il si plusieurs candidats le sollicitaient dans la même semaine ? Ne demandait-il rien aux candidats qui venaient après le premier ? Ou courait-il après le premier candidat pour lui faire remise d'une partie du prix ? On ne nous a malheureusement rien dit de l'aspect financier des choses.

Après avoir allégé, sur la foi de la Vicomtesse, le désintéressement de De Rudder, Caleb Jackson (pp. 15-16) présente d'autres arguments psychologiques contre la thèse de la simulation.

Tout d'abord, « bien qu'il reçût une pension d'invalidité, Pierre avait continuellement demandé à son employeur de lui permettre

d'aller à Oostakker pour y guérir, alors même qu'il percevait la pension » (p. 15). Je pense avoir montré (section « Opposition du vieux Vicomte au pèlerinage ») qu'on peut douter de ces demandes de De Rudder au vieux Vicomte.

Argument suivant de Caleb Jackson contre la simulation : « même quand les paiements cessèrent le 26 juillet 1874 à la mort du Vicomte, Pierre continua pendant huit mois à se dire invalide » (p. 15). Si je comprends bien, Caleb Jackson trouve que, dans l'hypothèse de la simulation, cette durée de huit mois est anormalement longue. Pourquoi ? Peut-être a-t-il fallu, pour que De Rudder se décide à se proclamer guéri, que les inconvénients de sa nouvelle situation deviennent de plus en plus sensibles. Sa veuve et sa fille ont dit en 1899 que quand le vieux Vicomte mourut, elles travaillèrent. (De Meester 1957, pp. 143-144.) Voilà qui pouvait rendre progressivement la vie familiale moins agréable. D'autre part, si on en croit le récit du vicaire de Jabbeke (11 avril 1875), De Rudder, le jour où il revint de pèlerinage, alla « chez quelques bienfaiteurs » (De Meester 1957, p. 82). Peut-être avait-il espéré, dans un premier temps, qu'il parviendrait à stimuler la générosité de ces bienfaiteurs jusqu'à lui faire égaler celle du vieux Vicomte et peut-être son espoir avait-il été déçu. Tout cela est évidemment spéculatif, mais me semble montrer qu'il n'est pas si invraisemblable que De Rudder ait mis huit mois pour établir son plan définitif.

Argument suivant de Caleb Jackson contre la simulation (p. 15) : « Un tel plan aurait comporté une série de risques. N'est-il pas vraisemblable que le Vicomte, avant d'accepter de payer le prix du trajet, aurait demandé à voir la jambe découverte pour s'assurer que Pierre était toujours blessé ? Selon la femme du [jeune] Vicomte, c'est exactement ce qui se passa. » J'ai dit dans les sections « Opposition du vieux Vicomte au pèlerinage » et « La Vicomtesse a-t-elle vu la jambe découverte ? » pourquoi je ne

crois pas aux permissions que De Rudder aurait demandées au vieux et au jeune Vicomte pour aller en pèlerinage à Oostakker.

Argument suivant de Caleb Jackson contre la thèse de la simulation : si Pierre avait voulu simuler une guérison miraculeuse, il aurait pu choisir un plan plus pratique et moins risqué que le pèlerinage, par exemple feindre de guérir miraculeusement pendant la messe (p. 15). Évidemment, si De Rudder avait été un théologien, il aurait su que Dieu fait des miracles où il veut, mais l'Église catholique ne disait pas à ses fidèles : « N'allez pas à Lourdes, à Halle, à Dadizele, à Oostakker, vous pouvez tout aussi bien obtenir une guérison miraculeuse dans l'église de votre paroisse. » Vu l'ardente publicité que l' Église faisait aux lieux de pèlerinage, De Rudder pouvait s'attendre à ce qu'une guérison dans un sanctuaire de la Vierge fût particulièrement bien accueillie.

Ensuite, p. 16, Caleb Jackson trouve invraisemblable que la femme et la fille de De Rudder aient été complices de son mensonge « non seulement initialement mais aussi après la suppression de la pension, bien qu'alors elles aient dû se mettre à travailler pour le soutenir financièrement. » Si la femme et la fille de De Rudder l'avaient dénoncé comme simulateur, elles auraient jeté la honte sur toute la famille. Ce qui a pu se passer, c'est qu'elles aient récriminé contre la nécessité où elles étaient de travailler à l'extérieur alors que De Rudder n'apportait au ménage que ce qu'il recevait de quelques bienfaiteurs (De Meester 1957, p. 82). Comme je l'ai déjà dit, le climat familial a pu devenir de plus en plus tendu, d'où le miracle après huit bons mois de ce régime.

Puis, toujours p. 16, Caleb Jackson allègue le jeune Vicomte et sa femme la Vicomtesse. Comme il l'avait déjà fait plus haut (p. 8 et p. 15, au niveau de la note 64), il dit que la Vicomtesse a déclaré avoir vu la jambe blessée et purulente deux jours avant le pèlerinage de De Rudder. Cependant, il concède maintenant que,

vu la tardiveté de ce témoignage (souvenirs racontés au *Journal de la Grotte* en 1904), on peut craindre que la Vicomtesse ait été trompée par sa mémoire. J'ai montré dans la section « La Vicomtesse a-t-elle vu la jambe découverte ? » que la Vicomtesse a déclaré en 1899 au Père Deschamps et en 1907 à la commission épiscopale *ne pas* avoir vu la jambe blessée. Quant au jeune Vicomte, Caleb Jackson considère qu'il a «défendu» Pierre, parce qu'il a « signé un certificat quelques jours après la guérison ». Caleb Jackson ne précise pas ici que le certificat signé par le jeune Vicomte, c'est la vague attestation que le vicaire de Jabbeke a rédigée et fait signer par treize notables (De Meester 1957, p. 84). Vu le vague de cette attestation (il n'y est pas dit que les signataires aient vu la jambe malade et un des signataires dira même en 1893 qu'il ne l'avait pas vue; De Meester 1957, p. 110), la signer n'engageait pas à grand-chose. Le jeune Vicomte peut très bien l'avoir fait pour ne pas se mettre le clergé à dos, ou encore parce qu'il trouvait très bon que la population croie aux miracles. Et il y a tout de même une chose qui enlève beaucoup de crédit à la signature accordée par le jeune Vicomte au clergé : il a supprimé la pension. Si, une fois devenu l'héritier du vieux Vicomte, il avait demandé à voir la jambe nue et constaté qu'elle était toujours blessée, il aurait quasiment été dans l'obligation morale de continuer la pension. Pourquoi l'a-t-il supprimée ? Simple désir de faire des économies ou soupçon de simulation ? Dans le second cas, il peut avoir préféré aux tracas d'une action judiciaire la solution plus discrète de la suppression de la pension, d'autant plus qu'une action judiciaire lui aurait sans doute plus coûté que rapporté, vu l'indigence de De Rudder.

Caleb Jackson, p. 15, me reproche d'avoir négligé le risque que De Rudder courait de faire de la prison s'il avait été démasqué comme simulateur. Je répondrai seulement que ce risque ne semble pas avoir dissuadé les nombreux fraudeurs par simulation dont traitent les ouvrages de l'époque intitulés *Manuel de médecine légale* ou *Le Diagnostic des maladies simulées*.

Pour Caleb Jackson (p. 16), le fait que ni le jeune Vicomte ni la Vicomtesse ne semble avoir soupçonné De Rudder de simulation (j'ai dit que je n'en suis pas si sûr) est d'autant plus significatif que « le [jeune] Vicomte se décrivit lui-même comme un sceptique qui ne croyait pas au miracle ». On lit en effet dans le dossier épiscopal que le jeune Vicomte déclara, à l'annonce de la guérison de De Rudder : « Je n'ai jamais cru au miracle, mais si cet homme est guéri, voilà bien un miracle. » Mais quelle est la source ? Encore et toujours, la Vicomtesse (De Meester 1957, p. 70), faisant ici parler son mari mort depuis vingt-quatre ans. (Sur l'«incroyance» dont certains apologistes aiment à se parer rétrospectivement mais dont personne n'a jamais constaté un signe objectif, je renvoie à la section de mon travail de 1987/2014 intitulée « Oostakker aujourd'hui : les conversions, miracles invisibles. »)

§ 8. La torsion.

Caleb Jackson dit : « Delcour soutient de plus que Pierre fut capable de tromper les médecins appelés par le Vicomte, en usant d'une supercherie lors des examens médicaux. En maintes occasions, Pierre avait des bandages autour de sa jambe et Delcour suppose que Pierre a pu être assez souple pour exécuter un numéro de contorsionnisme, étant capable de retourner sa jambe pour faire croire aux médecins qu'elle était encore cassée. » (Page 11, et choses semblables p. 14.)

Où Caleb Jackson prend-il que, selon moi, le numéro de contorsionnisme de De Rudder aurait dupé même des médecins ? Dans mon travail de 1987/2014, j'ai dit clairement, avant de parler de la torsion, qu'aucun médecin n'a attesté quoi que ce soit sur quoi que ce soit (De Meester 1957, pp. 156-157), excepté le Dr Van Hoestenberghe, dont les témoignages, admet Caleb Jackson (pp. 11-12), sont problématiques. Ni dans le dossier épiscopal (De

Meester 1957), ni dans Scheerlinck 1875 (pp. 359-360), quelqu'un d'autre que le Dr Van Hoestenberghe ne prétend que De Rudder ait tordu sa jambe devant un médecin. Quant au Dr Van Hoestenberghe, il prétendra à partir de 1892 avoir lui-même tordu la jambe (De Meester 1957, p. 35, 44...), mais dans la réponse qu'il fit à Mgr Faict le 12 mai 1875 (un peu plus d'un mois après le pèlerinage), il ne parlait encore de la torsion que par ouï-dire, sur la foi de profanes en médecine (De Meester 1957, pp. 246-247).

Après son résumé de mon argumentation (résumé erroné, comme on vient de le voir), Caleb Jackson (toujours p. 11) cite littéralement ces deux phrases de moi : « Au prix d'un léger déhanchement, certaines personnes assez souples (l'auteur des présentes lignes, par exemple) arrivent sans peine à retourner leur pied, orteils ‘ presque en arrière ’, en opérant la rotation à la cheville. Cet exercice devait être d'autant plus facile à De Rudder qu'il avait perdu le tenseur extenseur du gros orteil. » Plus loin, pp. 14-15, Caleb Jackson présentera les choses comme si l'essentiel de mon argumentation était de conjecturer chez De Rudder une souplesse innée qui, dit-il, n'existe que chez de rares sujets et diminue avec l'âge. Bien qu'il ait cité exhaustivement la phrase où j'alléguais l'élimination du tendon (en quoi il a été plus honnête que Deschepper 2018), il néglige complètement (comme l'ont négligé Calvin 2014 et Deschepper 2018) de discuter le rôle que cette élimination a pu jouer pour faciliter la torsion. Je regrette maintenant d'avoir fait allusion à la souplesse de certaines personnes, car l'essentiel de mon argumentation était la disparition du tendon.

§ 9. L'attestation des Van Hooren.

Page 6, Caleb Jackson, résumant la version des apologistes du miracle, parle de l'attestation rédigée par le vicaire de Jabbeke et signée le 27 (et non le 25) avril 1875 par Edward (ou Édouard) et Jules Van Hooren, respectivement père et fils, et aussi, selon les

apologistes, par Maria Wittezaele. («Wittizacle» est une graphie incorrecte, que Caleb Jackson, je suppose, a prise chez le chanoine Bertrin. Sur l'attestation elle-même, elle est désignée comme Maria Wittezaele; voir De Meester 1957, p. 31 et reproduction photographique de l'attestation. Pour l'état civil, c'est Maria Theresia Wittesaele, épouse Rosseel, née à Jabbeke le 17 juin 1822 et morte à Jabbeke le 13 décembre 1884.) Page 11, Caleb Jackson cite, sans les contredire, les motifs que, dans mon travail de 1987/2014, j'avais donnés de faire abstraction de Maria Wittesaele et, dans la suite, il s'en tient aux deux Van Hooren.

Les Van Hooren sont, avec le «murky» Dr Van Hoestenberghe, les seuls témoins connus nominalement qui aient attesté avant 1893 avoir vu la jambe encore malade. Non seulement ils sont père et fils, ce qui empêche de les considérer comme des témoins indépendants l'un de l'autre, mais ce sont des amis de De Rudder, comme cela ressort clairement des déclarations de Jules Van Hooren devant la commission épiscopale (1907), même s'il ne prononce pas les mots «ami» ou «amitié». (De Meester 1957, pp. 21-22 et 30.) D'ailleurs, le Père Deschamps, apologiste du miracle De Rudder, qui s'est entretenu avec les Van Hooren en 1899 (De Meester 1957, p. 65), attribue explicitement la qualité d'ami de De Rudder, au père, Édouard. (Deschamps 1913, p. 23.)

Voici, dans l'attestation que le vicaire de Jabbeke a fait signer aux Van Hooren, ce qui concerne l'état de la jambe avant le pèlerinage : « Les soussignés déclarent qu'ils ont vu la jambe de Petrus Jacobus De Rudder, de Jabbeke, le 6 avril 1875 et qu'elle était dans un tel état que le tibia était cassé de sorte que les deux fragments d'os sortaient de la peau et étaient séparés d'environ trois centimètres par une plaie suppurante. » (Original flamand dans De Meester 1957, p. 31.) Il n'est pas encore question de torsion.

Notons que le 15 avril, le vicaire avait fait signer par treize notables une attestation sans force probante (De Meester 1957, p. 84), mais que c'est seulement le 27 avril qu'il est parvenu à obtenir le seul témoignage oculaire qu'il produira, celui des deux Van Hooren. Les témoins oculaires ne semblent donc pas s'être pressés en foule, contrairement à ce qui se passera à partir de 1893. (L'abbé Scheerlinck, vicaire d'Oostakker, était passé à Jabbeke le 16 avril; voir Scheerlinck 1875, p. 366. Verhas 1911, pp. 29-31, supposait que Scheerlinck demanda au vicaire de Jabbeke de faire mieux que l'attestation des notables.)

En note 56 (p. 14), Caleb Jackson cite ce passage de la version Internet de mon travail de 1987/2014 : « en 1893 et plus tard, les Van Hooren ajouteront que, le jour en question, De Rudder, *pour leur faire plaisir*, leur a *proposé* de leur montrer sa jambe, l'a découverte, l'a pliée de façon à faire apparaître les bouts des fragments et l'a tordue à 180 degrés. (De Meester 1957, pp. 22, 30, 165.) Le vicaire Rommelaere est vraiment impardonnable de n'avoir rien noté de ces précieux renseignements en 1875. » Après avoir cité ce passage de moi, Caleb Jackson m'objecte qu'il n'y a ni contradiction ni amplification entre la déclaration faite par les Van Hooren en 1875 et leurs déclarations plus tardives. Je n'ai pas parlé de contradiction, mais j'ai en effet relevé une amplification, puisque j'ai dit que les Van Hooren ont attesté , en 1893 et plus tard, des faits dont leur déclaration de 1875 ne parlait pas. Outre qu'à partir de 1893, il est question de la torsion, dont l'attestation de 1875 ne disait rien (pas même de façon sous-entendue, car la torsion n'a pas grand-chose à voir avec la saillie visible des fragments hors de la plaie), nous pouvons maintenant savoir ce qui a amené les constatations des Van Hooren : De Rudder a plié et tordu sa jambe parce que cela faisait plaisir à ses visiteurs. (De Meester 1957, pp. 21-23, 30, 31, 108, 156, 165.) Noter que, même si je n'ai pas parlé de contradictions dans mon travail de 1987/2014, il y a au moins une divergence : en 1899, on dit au P. Deschamps que c'était Jules Van Hooren qui avait demandé

spontanément à voir la plaie (De Meester 1912, p. 28; Deschamps 1913, p. 23), mais en 1907, devant la commission épiscopale, Jules Van Hooren dit que c'est De Rudder qui proposa spontanément de faire son numéro. (De Meester 1957, p. 22.)

Quand, le 27 avril 1875, les Van Hooren signèrent l'attestation rédigée par le vicaire Rommelaere, les faits étaient censés ne dater que de vingt-et-un jours. Malgré cette proximité dans le temps, Rommelaere, à en juger par l'attestation, ne semble pas avoir cherché à connaître les circonstances qui avaient rendu les constatations possibles. L'a-t-il fait et les Van Hooren lui ont-ils parlé partie de plaisir et torsion de 180 degrés à l'endroit de la fracture ? Rommelaere (qui ne parle d'ailleurs pas de la torsion dans son récit du 11 avril 1875; De Meester 1957, pp. 80-82) a-t-il jugé que pas de circonstances du tout valait mieux que des circonstance pareilles ?

Cela dit, la phrase « Le vicaire Rommelaere est vraiment impardonnable de n'avoir rien noté de ces précieux renseignements en 1875 » n'est pas de moi. Dans ma brochure de 1987, j'avais argumenté plus en détail, mais certains lecteurs ont trouvé que ces longs développements étaient un coup de canon pour tuer une mouche et je me suis laissé convaincre. C'est ainsi que dans la traduction italienne de ma brochure (traduction qui fait maintenant partie de l'ouvrage collectif Garlaschelli 2011) et dans la réédition Internet (2014) de cette brochure, j'ai adopté la solution rapide qu'on m'avait suggérée.

Voici ce que j'avais écrit en 1987 : « Nous avons rejeté comme invraisemblable (...) cette histoire d'une jambe vraiment ouverte et cassée qu'on tord pour le plaisir. Puisque les Van Hooren affirment [à partir de 1893] avoir vu [la torsion] jambe découverte et fragments saillants, nous concluons qu'ils ne sont pas à l'abri de l'exagération. Dès lors, il n'est pas impossible qu'en 1875, les choses se soient passées comme ceci : la veille de son pèlerinage,

De Rudder a tordu sa jambe, couverte, devant les Van Hooren, qui en ont inféré qu'elle était encore dans l'état où ils l'avaient vue quelques années auparavant, atteinte d'une large plaie par laquelle on pouvait faire apparaître les fragments d'os. De ce raisonnement à l'attestation qui nous occupe, il n'y avait pas loin : l'affirmation d'avoir vu quelque chose qu'on a seulement déduit est fréquente dans les dépositions en faveur du merveilleux. On peut cependant proposer une autre explication. Nos témoins signent un même texte, rédigé non par eux, mais par l'abbé Rommelaere, vicaire de Jabbeke. Celui-ci peut avoir présenté à ses paroissiens une attestation écrite qui dépassait leur témoignage oral, car une telle erreur ne serait pas sans exemple dans le dossier du miracle De Rudder. Ainsi, le Père Bolsius, qui enquêta à Jabbeke en 1907, raconte (De Meester 1957, p. 184-185) qu'en recueillant la déposition d'un certain Karel Vernieuwe, il avait noté par mégarde ‘ J'ai vu *souvent* De Rudder enfoncer une aiguille dans son pied ’, alors que Vernieuwe n'avait vu cela qu'une fois; et, ajoute le Père Bolsius, ‘ Je ne pus obtenir sa signature qu'après avoir remplacé *souvent* par *une fois*. ’ » J'observais en note : « Devant la Commission diocésaine, deux témoins ont retranché de ce qu'ils avaient dit au Père Bolsius (ou que le Père Bolsius leur avait fait dire): De Meester 1957, p. 214. » J'ajoutais : « Il arrivait donc qu'un témoin dût exercer une certaine résistance à un prêtre, ce dont les paroissiens de Jabbeke n'étaient peut-être pas tous capables. Car le clergé de Jabbeke semble bien avoir été puissant à l'époque, si l'on en juge par les voyages du cadavre de Pierre de Lorge, un incroyant de Jabbeke qui avait pourtant eu l'élégance de signer l'attestation des notables. » Je reproduisais alors le texte d'un arrêté pris à Bruges le 28 décembre 1881 par le Commissaire d'arrondissement délégué en qualité de Gouverneur de la Flandre Occidentale (Rijksarchief Brugge, Medicale Commissie, pièces entrées à la Commission médicale provinciale de Flandre Occidentale, vol. 47, 1881), où on voit le bourgmestre de Jabbeke s'obstiner, malgré les instructions du gouvernement provincial, à exiger que De Lorge soit enterré hors de la partie du cimetière

réservée aux défunts ayant reçu la sépulture ecclésiastique. Je concluais : « Le clergé qui pouvait ainsi dresser un bourgmestre contre le gouvernement provincial pouvait peut-être aussi faire faire un petit mensonge à deux ou trois villageois. Quoi qu'il en soit de nos hypothèses, c'est à ces deux ou trois voisins que se réduisent en 1875 les témoins oculaires qui seront légion à partir de 1893. »

§ 10. L'obliquité de la soudure.

Caleb Jackson dit, page 19 : « Les premiers traitements chirurgicaux appliqués par le Dr Affenaer à l'époque de l'accident décrivaient les extrémités des os comme ‘curved ’ [je comprends : se chevauchant obliquement], ce qui aurait presque certainement entraîné une boiterie ou une immobilité grave s'ils s'étaient réparés dans une telle position. »

Caleb Jackson signale (note 70) que cet argument a déjà été utilisé par Sam Calvin 2014. En effet, Sam Calvin a allégué « au moins un rapport » (« at least one account ») disant de telles choses, mais il n'a pas précisé quel est ce rapport. En particulier, il n'a pas dit que ce soit un rapport du Dr Affenaer, ni que ce rapport date de l'époque des soins. (Je rappelle que le Dr Affenaer a refusé de délivrer une attestation au clergé; De Meester 1957, p. 157.)

Puisque Caleb Jackson fonde son argument sur un rapport mal identifié, je pourrais passer outre, mais il reste vrai que les photos des os montrent que la soudure s'est faite avec une certaine obliquité, ce qui, dans un processus naturel, semblerait devoir entraîner de la boiterie. Mais, justement, il n'est pas impossible qu'une boiterie au moins légère ait existé chez De Rudder. De Cuyper, ancien chef de gare de Jabbeke (libre-penseur, m'a dit une descendante à lui), écrivit en 1893 au Dr Royer que De Rudder, après son pèlerinage, « marchait avec une légère claudication ». Le Dr Royer, qui, sur place, n'avait pas remarqué de claudication,

écrivit alors à ce sujet au Dr Van Hoestenberghe, qui nia toute claudication, mais expliqua que De Rudder avait la démarche inélégante que les terrassiers contractent en maniant la brouette. (De Meester 1957, pp. 117-118.) Le miracle De Rudder doit vraiment une fière chandelle au «murky» Dr Van Hoestenberghe.

Au risque de lasser la patience du lecteur, je vais ajouter une remarque à ce sujet. Deschamps 1913, p. 27, après avoir dit que que De Rudder avait « cette marche peu élégante que les terrassiers contractent en poussant la brouette », ajoute que « les témoins furent unanimes à dire qu'il avait cette marche avant l'accident ». Je n'ai pas consulté les cahiers du P. Deschamps (j'ignore d'ailleurs s'ils existent toujours), mais je crois qu'il presse ici les termes de témoins qui ont simplement voulu dire qu'après son pèlerinage, De Rudder avait un usage normal de ses jambes. Certes, le Père Deschamps (qui ne cite aucun témoin disant explicitement qu'avant son accident, De Rudder avait déjà une démarche inélégante) et son interprète flamand le Père J. Van Hoestenberghe ont obtenu en 1899 de Louis Knockaert une déclaration autographe selon laquelle De Rudder, avant son accident, avait la même démarche qu'après sa guérison, mais en 1907, devant la commission épiscopale, le même Louis Knockaert s'est exprimé de façon plus naturelle : « après sa guérison, il avait la même démarche qu'avant ». (De Meester 1957, pp. 62 et 40.)

§ 11. Erreurs.

J'ai déjà noté deux ou trois erreurs de fait commises par Caleb Jackson. En voici d'autres.

1° Page 2, Caleb Jackson attribue à Émile Zola la phrase suivante : « La route vers Lourdes est jonchée de béquilles, mais on n'y voit pas une seule jambe de bois. » À la note 9, il renvoie à « Zola, Emile. *Lourdes*. Rome, 1894 », sans précision de page. (Le lieu d'édition «Rome», au lieu de Paris, s'explique sans doute par le fait

que le roman *Lourdes* fait partie d'une trilogie dont le second volume est intitulé *Rome*.) Ce propos sur l'absence de jambe de bois parmi les ex-voto de Lourdes est, en effet, souvent attribué à Zola, sous telle ou telle forme, mais sans référence précise et à ma connaissance, il n'est pas de Zola : c'est Anatole France qui, dans un des articles qu'il a rassemblés en volume sous le titre *Le Jardin d'Épicure* (1894), raconte que, lors d'une visite à Lourdes, son compagnon lui montra les innombrables béquilles suspendues à la grotte et lui souffla à l'oreille : « Une seule jambe de bois en dirait bien davantage. » (Voir Internet.)

2° Dans sa note 15 (p. 3), Caleb Jackson signale comme exhaustif « Georges Bertrin's work *Histoire critique des événements de Lourdes, Apparitions et Guérisons* (Paris: Librairie Lecoffre) 1912, pg. 164-185, written by the head physician of the Lourdes Medical Bureau. » Caleb Jackson semble confondre Georges Bertrin, chanoine, et le Dr Gustave Boissarie, président du Bureau médical de Lourdes.

Il est vrai que le chanoine emprunta au docteur, et pas toujours des éléments du meilleur aloi. D'après De Meester 1957, p. 160, Boissarie, quand il publia l'enquête du Dr Royer dans les *Annales de N.-D. de Lourdes*, y pratiqua des retouches et des omissions que Royer lui reprocha. De Meester ajoute qu'on trouve chez le chanoine Bertrin, outre « les mêmes inexactitudes et coupures que dans les *Annales* », des préoccupations apologétiques et des fautes dans l'orthographe des noms propres. Je ne pense donc pas qu'en 2023, le chanoine Bertrin soit encore une source à utiliser.

3° Caleb Jackson, p. 3, note 15, mentionne comme suit un ouvrage du chanoine Alfons De Meester : « De Wonderbare Genezing van Pieter De Rudder; Kanoniek het Onderzoek. (Oostakker : Geloofsonderricht) 1957 ». C'est une confusion entre deux ouvrages de De Meester qui portent des titres semblables. Le premier de ces deux ouvrages, une brochure intitulée « De

Wonderbare Genezing van Pieter De Rudder. Verslag over de twee eerste onderzoeken ingesteld in 1875 », a été publié à Roulers et Bruges, et non à Oostakker, en 1912, dans une collection intitulée Geloofsonderrichting. C'est à ce premier ouvrage seul que convient la référence «Geloofsonderricht». Quant à la référence «Oostakker», elle ne convient qu'à un autre ouvrage de De Meester, intitulé « De Wonderbare Genezing van Pieter De Rudder. Het kanoniek onderzoek 1907-1908 » et publié en 1957 à « Oostakker, Basiliek van O.-L. Vrouw van Lourdes ». Certains des renvois que Caleb Jackson fait à « De Meester, A. *De wonderbare* » correspondent à la brochure de 1912 (c'est le cas à la note 20, p. 6, qui renvoie à De Meester, A. *De Wonderbare*, pp 35, 37), d'autres au livre de 1957 (c'est le cas à la note 31, p. 9, qui renvoie à De Meester A. *De Wonderbare*, p. 246).

4° Page 6, Caleb Jackson dit que le 16 avril 1875, De Rudder a été interrogé par le « Chaplain of Jabbeke ». Ce n'est pas par l'abbé Rommelaere, vicaire de Jabbeke, que De Rudder a été interrogé le 16 avril 1875, mais par l'abbé Scheerlinck, vicaire d'Oostakker.

5° Page 6, Caleb Jackson dit : « À la demande de Mgr Faict, le docteur [Van Hoestenberghe] envoya au clergé local deux lettres écrites le 15 avril et le 12 mai 1875, attestant qu'il avait en effet été présent alors que le pied était découvert. »

Dans sa lettre du 15 avril, Mgr Faict demanda au Dr Van Hoestenberghe de lui répondre à lui-même, il ne parla pas du clergé local (De Meester 1957, p. 159), et c'est bien à l'évêque, contrairement à ce que dit Caleb Jackson, que le médecin répondit par ses lettres du 15 avril et du 12 mai 1875. (De Meester 1957, pp. 245-247.) De plus, il ne s'agit pas du pied de De Rudder, mais de sa jambe. Dans sa seconde lettre à l'évêque, le Dr Van Hoestenberghe dit avoir vu la jambe malade en 1871, mais il ne connaît la plaie secondaire au pied que par les cicatrices qui en

restent et par les déclarations de De Rudder. (De Meester 1957, p. 246.)

6° Caleb Jackson dit, page 9 : « Il réitérerait une dernière fois cette affirmation en 1907, attestant sous serment qu'il avait examiné la jambe une douzaine de fois, la dernière fois en janvier 1875, à peine quatre mois avant le miracle. » En note 31, il renvoie à De Meester, De Wonderbare, p. 246.

La référence correcte est De Meester 1957, pp. 35 et 37. Je suppose que Caleb Jackson a lu trop vite ce passage de mon travail de 1987/2014 : « [Le Dr Van Hoestenberghe] n'a cessé, au cours de ses dépositions, de grossir le nombre des examens qu'il aurait faits de la jambe malade. Finalement, en 1907, il affirma sous serment l'avoir examinée dix ou douze fois en 1873 et 1874, la dernière fois trois ou quatre *mois* avant le pèlerinage (De Meester 1957, pp. 35 et 37.) Or, selon une lettre qu'il avait adressée à Mgr Faict quelques semaines après ce pèlerinage, lettre perdue lors des enquêtes et qui n'a été retrouvée qu'en 1956, il n'avait examiné la jambe qu'une fois et cela plus de trois *ans* avant le pèlerinage (De Meester 1957, p. 246). »

7° Page 11, note 47, Caleb Jackson dit que « la fille de Pierre s'est contredite elle-même en 1907 quand elle a affirmé que la plaie ouverte de son père (mais non l'os) avait guéri naturellement avant le miracle. »

Caleb Jackson semble avoir mal compris ce que je disais dans mon travail de 1987/2014 : la fille a toujours soutenu que la plaie de la *jambe* était encore ouverte lors du départ pour Oostakker, mais elle a dit en 1907 que la plaie secondaire au *pied* disparut « certainement avant le pèlerinage ». (De Meester 1957, pp. 18 et 77-78.) Elle ne se contredisait pas elle-même, mais elle contredisait son défunt père, qui avait dit au Dr Royer en 1893 (en présence du Dr Van Hoestenberghe, qui semble avoir par

moments joué le rôle d'interprète; De Meester 1957, pp. 105 et 107) que la plaie du pied « était également béante au moment du pèlerinage et a été également guérie instantanément avec la jambe. » (De Meester 1957, p. 107.)

8° Dans mon travail de 1987/20I4, j'ai dit qu'à ma connaissance, tous les médecins qui ont étudié le cas De Rudder après 1939 admettent, à peu de chose près, que la seule raison de considérer cette guérison comme miraculeuse est la preuve testimoniale de son instantanéité. Je renvoyais notamment à un article du médecin catholique L. Elaut, publié dans les Universitas Schriften de 1951-1952 (Anvers). Dans sa note 67, p. 18, Caleb Jackson mentionne un volume publié en 2017 (Tine Van Osselaer, Henk de Smaele et Kaat Wils, « Sign or Symptom ? : Exceptional Corporeal Phenomena in Religion and Medicine in the 19th and 20th Centuries », série *KADOC-Studies in Religion, Culture and Society*, vol. 19, Leuven University Press, 2017) et dit, sans indiquer de page, que les auteurs de cette étude objectent à l'opinion du Dr Elaut. En fait, dans l'introduction de ce volume (introduction consultable sur Internet), Tine Van Osselaer (p. 9) résume l'opinion du Dr Elaut, sans rien lui objecter. J'ai consulté le volume et, d'après l'article *Elaut* de son index, il n'y est question d'Elaut qu'à la page 9. Je ne sais donc pas où Caleb Jackson a trouvé qu'il y a des objections à Elaut dans ce volume.

9° Page 22, Caleb Jackson dit : « Décembre 1892. Plusieurs témoins de Jabbeke attestent sous serment (...) ». L'enquête du Dr Royer fut décidée en 1892 mais eut lieu en janvier 1893. (De Meester 1957, pp. 99 à 121.) Il n'est dit nulle part qu'on fit prêter serment aux témoins.

10° Page 23, Caleb Jackson dit : « 11 décembre 1907 : le Dr Van Hoestenberghe atteste devant le tribunal (...) ». Il faudrait préciser que ce tribunal est un tribunal ecclésiastique, plus précisément la commission épiscopale de 1907-1908. (De Messter 1957, p. 35.)

11° Toujours page 23, Caleb Jackson dit : « 1957 : les lettres perdues du Dr Van Hoestenberghe sont retrouvées et publiées par le chanoine De Meester, un des promoteurs originaux lors de l'enquête de 1892 ». Le chanoine De Meester fut le promoteur de la cause lors de l'enquête épiscopale de 1907-198, mais il ne fut sûrement pas mêlé à l'enquête de 1892-1893, puisqu'il est né en 1877. (Voir l'article *Alfons De Meester* de la Wikipédia néerlandaise.)

§ 12. Conclusion.

Ce que Caleb Jackson sait du dossier de l'évêché de Bruges publié en 1957 semble provenir, pour l'essentiel, de moi et d'auteurs catholiques militants. Il serait souhaitable qu'il prenne une connaissance plus directe de cette source capitale : s'il l'avait fait, il aurait mieux su à quoi s'en tenir sur l'affirmation de la Vicomtesse d'avoir vu la jambe malade.

Un historien futur devrait peut-être consulter les archives du chanoine De Meester, qui contiennent un dossier sur le miracle De Rudder. Ces archives sont conservées au grand séminaire épiscopal de Bruges (Bisschoppelijk Grootseminarie Brugge, Archief van Alfons De Meester, BE/891627/ADM).

D'autre part, je répéterai ici ce que j'ai déjà dit dans ma réponse au Dr Deschepper : si les cahiers du Père Deschamps (que le chanoine De Meester n'a publiés qu'incomplètement) existent encore, il serait bon de les localiser : sont-ils à l'évêché de Bruges ? dans les archives d'Alfons De Meester ? dans les archives de la province jésuite belge ? dans les archives de la province jésuite française ? dans les archives des jésuites d'Oostakker (où, par parenthèse, il y a peut-être d'autres pièces à découvrir) ?

Pour ma part, je ne consulterai pas les archives d'Alfons De Meester et je ne partirai pas à la recherche des cahiers Deschamps, car quand je préparais ma brochure, j'ai reçu de certains ecclésiastiques des réponses telles que celle-ci : « Ma formation et ma profession d'archiviste religieux depuis 18 ans, m'ont appris à qui il faut ou ne faut pas communiquer des dossiers. Alors n'attendez plus ces pièces et dispensez-vous de m'écrire, ce serait inutile. » Caleb Jackson montrerait sûrement une patte plus blanche que la mienne.

§ 13. Références.

[Bertrin 1905] Georges Bertrin, Professeur à l'Institut catholique de Paris : *Lourdes, Apparitions et Guérisons*; Lourdes, Paris, 1905. (Réimpression à la demande par Hachette/BnF.) Consultable sur Gallica : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5478315v

[Calvin 2014] Sam Calvin, « Assessing Evidence for Miracle Claims Beyond the New Testament », Academia [2014]. Consultable sur Academia : https://www.academia.edu/9039028/Assessing_Evidence_for_Miracle_Claims_Beyond_the_New_Testament

[De Meester 1912] A[lfons] De Meester, *De wonderbare genezing van Pieter De Rudder. Verslag over de twee eerste onderzoeken ingesteld in 1875*, collection Geloofsonderricht, série A, n° 28-29, Roulers et Bruges, 1912.

[De Meester 1957] A[lfons] De Meester, chanoine -, *De wonderbare genezing van Pieter De Rudder, Het kanoniek onderzoek*; Oostakker, 1957, 258 p. Ce livre, qui est la source essentielle sur le cas De Rudder, reproduit le dossier de l'enquête épiscopale menée en 1907-1908, enquête qui aboutit à la

reconnaissance du miracle par l'évêque de Bruges, Mgr Waffelaert, en 1908. L'auteur de ce livre avait été le promoteur de la cause (c'est-à-dire l'avocat du miracle) lors de l'enquête canonique.

[Deschamps 1913] Alfred Deschamps, *Le cas Pierre De Rudder et les objections des médecins*. Bruxelles, 1913.

[Deschepper 2018] Dr. Paul Deschepper, « Guérison spectaculaire de Pierre De Rudder, le 7 avril 1875, un rappel de cet évènement unique. », *Acta Medica Catholica*, 2018-2, sur le site de la FIAMC, en français : https://www.fiamc.org/faith-prayer/micacles/dr-deschepper-guerison-de-rudder-a-lourdes/ et en anglais : https://www.fiamc.org/faith-prayer/the-healing-of-pieter-de-rudder/ .

[Garlaschelli 2011] Luigi Garlaschelli, dir., *Lourdes, I dossier sconosciuti*, Italian University Press, 2011.

[Scheerlinck 1875] Emiel Scheerlinck, *Het Vlaamsche Lourdes*, Gent, 1875, pp. 356-367, consultable sur Google Books : https://books.google.be/books?id=50JOGpEhIQoC&pg=PA356

[Scheerlinck 1876] Emile Scheerlinck, Lourdes en Flandre, Gand, 1876, pp. 448-463, consultable sur Google Books : https://books.google.be/books?id=eGbz9mUGTqEC&pg=PA448

[Verhas 1911] F. Verhas, *Un Miracle de Lourdes-Oostakker. La Guérison de Pierre De Rudder ou la Miraculeuse substitution d'une jambe droite à une jambe gauche*; Bibliothèque de Propagande, Bruxelles, 1911, numéros 9-10.